

## Les investissements nécessaires pour l'avenir : enjeux et déclinaison

### Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

**Frédéric Boccard** : « L'avis porte sur des domaines fort intéressants.

Cependant, je me sens très mal à l'aise avec le positionnement de cette saisine qui se situe sur un terrain qui n'est pas le nôtre alors même que notre section aurait eu bien des choses à dire sur les questions financières et monétaires liées à la crise exceptionnelle que nous traversons et aux mesures d'exception mises en œuvre.

Il s'agit de faire face à une crise dont les aspects économique et sanitaire se renforcent sans cesse. Une défaillance sur le plan économique peut renforcer les difficultés sanitaires, qui à leur tour renforcent les difficultés économiques.

Les investissements d'avenir doivent permettre de conjuguer sécurisation de l'emploi et du revenu avec une transformation productive écologique réussie, dans des conditions de crise sanitaire persistante, de recul historique de l'activité auxquels ont répondu pour l'instant : chômage partiel, création monétaire massive mais aussi poussée financière boursière !

Il s'agissait donc de s'attacher au sens, à l'usage de cette création monétaire, en termes de contenu économique et d'orientation des comportements des acteurs économiques fondamentaux que sont les entreprises, enserrées dans des contraintes multiples et contradictoires.

L'avis répond : le contenu, c'est le secteur, pas le type de dépenses. Il dit voici deux secteurs parmi les plus pertinents. C'est, si je puis me permettre, recommencer comme en 1950, une sélectivité de secteur plutôt que de contenu, et sans s'en donner les moyens, dans un monde pourtant bien différent.

Or la double transition, sociale et écologique, exige de prendre un véritable virage, certains diraient opérer des ruptures, dans la façon de faire, parce qu'il y a des forces qui sans cesse ramènent à l'ancienne façon de faire.

Alors, l'avis propose quelques correctifs, quelques conditionnalités complémentaires. Je prends. Mais cela ne fait pas le poids.

Et au total, au lieu de libérer les acteurs économiques des contraintes du court termisme et de la rentabilité financière, si antagoniques avec les défis écologiques et sociaux, on demande à l'Etat de compenser un peu plus Et on ne répond pas à la question du traitement de l'ensemble de l'économie.

C'est pourquoi je ne pourrai pas voter cet avis et que je suis bien obligé de le désapprouver.

Illustrons avec 3 préconisations.

Préconisation n° 1 « Un Etat stratège ». Stratège au service de quoi ? « accompagner le développement du secteur à moyen et long terme » dit-on. Mais l'Etat a accompagné le développement du secteur pharmaceutique... pour donner ce que nous avons vu, que je n'oserai pas qualifier.

Ce n'est pas « accompagner » qu'il faut, mais piloter et autrement. Avec quel sens ? Pour des prises de contrôle financières et délocalisations afin d'exporter à tout prix et de baisser le coût du travail ? Ou au contraire pour appuyer la création de richesses utiles disponibles pour les territoires et habitants, en développant l'emploi et la formation ? Clés de l'efficacité moderne, avec l'investissement efficace.

Cela veut dire des moyens, budgétaires et bancaires, une autre relation avec les entreprises, de la démocratie. Tout ce que n'a pas le Haut Commissariat au Plan : il est sans moyens financiers, sans pouvoirs sur les grands groupes, sans démocratie. L'avis n'en touche mot. C'est donc un vœu pieu. En temps calme c'est inoffensif. En période de tempête comme aujourd'hui, c'est un réconfort trompeur, qui endort la vigilance, qui « intègre » pour une alliance Etat-Capital impossible à renouveler.

Préconisation n° 2. « Remettre à plat les critères et les normes ». On se trompe de normes et de critères. La question était : accumulation de capital ou économie de matières ? profit ou valeur ajoutée disponible pour les territoires et populations ? Voilà les normes et critères susceptibles de piloter les investissements. L'avis parle lui de simplification administrative, de « coût qui ralentit l'innovation ». Encore l'apparence du neutre, qui va conforter les tendances existantes.

Préconisation n° 3. « Investir davantage en priorisant les investissements décarbonés, assortir les aides de conditionnalités sur l'emploi ». Il y a une piste intéressante. Mais on renvoie sur l'Etat. La responsabilisation des grands groupes est absente, ainsi que, c'est lié, les moyens de suivre les effets des investissements, le respect des conditions et les outils pour corriger le tir. Car si on est amené à préconiser cela, c'est qu'il faut contrecarrer une tendance, lutter contre d'autres comportements, lesquels et comment ? Quels outils de suivi pour cela ? Quels pouvoirs ?

Par ailleurs,

- sur l'hydrogène aucune mention n'est faite du service public de l'électricité, EdF, ni de celui de la recherche sur l'énergie, le CEA.

- On passe totalement sous silence la nécessaire action sur la production des équipements industriels pour la production électrique alors que General Electric veut fermer la filière hydro-électrique en France, démantèle la filière nucléaire via les opérations purement financières. C'était totalement dans le sujet : appuyer une filière hydrogène, sans reculer sur le reste, tout en disposant de fonds suffisant pour appuyer l'ensemble de la production d'énergie. Car n'oublions jamais à quel point l'écologie c'est systémique.

Et ceci résorbera-t-il le chômage, partiel ou total ? C'est là où, la nécessaire approche « macro » de notre section était nécessaire. Et l'on revient, forcément, à la création monétaire, seule à même de mobiliser les énormes avances nécessaires sans être sous la coupe du court termisme des marchés financiers.

- Sur l'immobilier aucune préconisation n'insiste sur l'exigence de construire massivement des logements sociaux de qualité, pas d'interrogation sur l'immobilier de bureau, particulièrement dans les centres villes, le souci des friches industrielles est déconnecté de la responsabilisation des entreprises qui les ont occupées. Enfin aucune préconisation sur l'immense effort de formation initiale et continue nécessaire pour la rénovation thermique des bâtiments ».

**Jean Grosset** : « Il faut saluer l'angle d'attaque de cet avis qui est résolument tourné vers l'avenir, la relance tout en voulant atteindre les objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Dans la situation que nous connaissons le cap fixé par ce texte répond à l'urgence sociale, économique et climatique. Pour défendre l'emploi durable il faut investir massivement et innover.

Les huit premières recommandations rappellent le rôle indispensable de l'état stratège, en matière de normes, d'investissement, de commandes publiques, de fiscalité, de coordination avec les territoires.

La recommandation 8 insiste naturellement sur la formation aux nouveaux métiers, cette proposition me paraît correspondre au dispositif dit de " transition collective" promulguée en janvier 2021.

Ce dispositif souhaite favoriser, via des formations certifiantes (et sans rupture de travail à l'issue) les reconversions professionnelles de salariés, dont l'emploi est menacé au sein d'entreprises en mutation ou en difficulté, vers des métiers porteurs disponibles dans des entreprises du même territoire qui recrutent.

Les 5 préconisations concernant l'hydrogène définissent les urgences pour être dans la course dans le marché mondial : rôle de l'état, garantie de label, lutte contre les gaz à effet de serre, gouvernance avec tous les acteurs...

En lisant ces recommandations on pense immédiatement au coup de pouce indispensable pour les transports propres.

S'agissant de l'immobilier nous retrouvons dans les recommandations de l'avis les questions centrales du logement sous tous ces aspects jusqu'aux bâtiments publics et industriels. Les rénovations indispensables (abordées dans le projet de loi climat et dans l'avis du cese) nécessitent investissements, règles pour rénover, traitement des friches industrielles et vous tracez les pistes.

Enfin je voudrais particulièrement vous remercier pour la méthode que vous proposez en situation de crise. Celle de l'association de tous que j'appelle pour ma part une forme de tripartisme à tous les niveaux... S'inscrivant dans un agenda social... »